



Ministère chargé de la Mer

Certificat N° : CC/2006/1045

PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions de la **Loi du 5 juillet 1983 et du Décret du 30 août 1984** sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution

En application de l'article 120-2.03 de la division 120 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.

CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

| | | | |
|-------------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------|
| Nom du navire | : VIA MISTRAL | Jauge brute | : 1737 UMS |
| Numéro ou lettres distinctifs | : F.G.R.Y. | Type de navire ¹ | : Navire de pêche |
| Port | : CC | | |
| Numéro d'immatriculation | : 790 948 | Longueur hors tout | : 78,33 m |

1 Le présent permis de navigation établit que le navire susvisé a été dûment surveillé et visité conformément aux dispositions de la Loi du 5 juillet 1983, du Décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour leur application.

1.1 Il a été constaté que le navire satisfait aux prescriptions réglementaires qui lui sont applicables en ce qui concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité et la prévention de la pollution.

1.2 Il lui a été attribué

² Un franc-bord minimum (été) de : 297 mm

1.3 Sa drome de sauvetage est ainsi composée :

canots de secours

1 (SKIFF) embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 26 personnes

2 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 2 x 25 personnes

engins flottants susceptibles de supporter un total de personnes

8 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 2 munies d'un fumigène

30 brassières de sauvetage dont / pour enfants

/ combinaisons d'immersion

1.4 Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes³ :

Stabilité étudiée sans givrage.

2 En conséquence, le présent permis de navigation est valable pour les conditions particulières ci-après :

2.1 Catégorie de navigation et parcours autorisé⁴ : 1^{ère} catégorie.

2.2 Nombre maximal de personnes à bord : 25 , dont

Membres de l'équipage : 24

Personnel spécial

Passagers : 1

2.3 Autres conditions⁵ : conditions d'exploitation :

Senne et accessoires = 60T ; SKIFF = 27T ; Embarcation de servitude = 5T ; Fûnes = 4,45T ; Matériel divers = 11T.

Le présent permis de navigation est valable jusqu'au : 05 août 2006

Lieu : Port Victoria
Date : 11 mars 2006
Signature de l'agent autorisé : IPAM KERNEIS

Inspecteur principal
des Affaires Maritimes
Michel KERNEIS

Chef du Centre de Sécurité des Navires
du Finistère Sud



1 Navire à passagers / Navire de charge ou Navire-citerne / Navire de pêche / Navire de plaisance / Autre navire (à préciser)
2 Sélectionner la mention pertinente

3 Avec références de la décision

4 Parcours à préciser pour les navigations en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégories

5 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

Permis de Navigation
Nom du navire : VIA MISTRAL

Certificat N° : CC 2006/1046
Rév. 1 du 12 novembre 2008 Page 2 sur 2

RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au : 06 AOUT 2007

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Yannick O'MURPHY
Vice-Consule

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au : 11 JUILLET 2007

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Port de Victoria
Institut de la Mer et des
Navigation et Prévention des
Risques Professionnels Maritimes

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au : 06 AOUT 2007

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au : 29 AOÛT 2007

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au :

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au :

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au :

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au :

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé jusqu'au :

Lieu

Date

Signature de l'agent autorisé